

IV

Moderniser l'agriculture, structurer les organisations professionnelles

- À la Libération, les jeunes mettent l'agriculture française sur les rails de la modernité
- Pierre Cormorèche caresse le rêve américain
- Que voulaient les jeunes agriculteurs des années 1960 ?
- Les femmes poussent les portes du syndicalisme agricole
- Les agricultrices, enfin reconnues, sortent de l'ombre

Dans les années 1960, le pot trayeur adapté aux étables entravées a beaucoup allégé la traite des vaches.



À la Libération, les jeunes mettent l'agriculture française sur les rails de la modernité

De 1920 à 1939, la France agricole connaît une évolution paradoxale : c'est le début d'une réelle modernisation des techniques agricoles et d'une mécanisation visible mais seules y accèdent les grandes exploitations agricoles ou celles gérées de loin par quelques notables. Dans la majorité d'entre elles, les pratiques agricoles et le mode de vie des exploitants sont encore ceux du XIX^e siècle. La France, contrairement à l'Amérique ou à l'Angleterre, peine à augmenter sa production agricole. De très nombreuses familles de paysans restent figées dans une activité laborieuse, familiale et manuelle fondée sur l'autoconsommation et l'écoulement de leur petite production excédentaire sur les marchés locaux. Une routine séculaire qui éloigne le paysan des grands courants commerciaux qui se développent partout ailleurs. Cette petite agriculture à laquelle appartient pour beaucoup celle de l'Ain place l'épargne avant l'investissement, ce qui l'exclut d'une modernisation exigeante en capitaux.

Le progrès tenu à distance

Pourtant, concours, revues agricoles des comices, conférences, voyages d'études qu'organisent les syndicats agricoles... tentent de faire partager à la masse des paysans le modernisme. Cependant, à l'économie en forces humaines et animales qu'autorise la machine, s'ajoute un recul considérable du gaspillage. « Un semoir mécanique n'utilise que

80 litres de froment pour ensemer un hectare alors que le geste auguste du semeur en dépense 220 à 240 litres », rapportent les auteurs de *Histoire de la France rurale* ⁽¹⁾.

Dès les années 1930, on sait qu'une moissonneuse-batteuse fait en une journée le travail d'une douzaine d'ouvriers. Selon le recensement de 1929,

l'Algérie française, pourtant pourvue en main-d'œuvre peu coûteuse, comptait 400 moissonneuses-batteuses pendant que la France n'en dénombrait qu'une

centaine ! Ce sous-équipement conjugué à des techniques agricoles d'un autre âge ne permet pas à la France d'atteindre son autosuffisance alimentaire.

La France doit importer ses besoins en blé et en viande

Il faut, dans la décennie qui précède la deuxième guerre mondiale, compter sur les 5 à 6 millions de quintaux de céréales et les 12 millions d'hectolitres de vin venus d'Algérie pour couvrir nos besoins métropolitains. La guerre renforcera cette dépendance alimentaire car les forces vives paysannes sont mobilisées pour une deuxième guerre en moins de trente ans !

Dans les zones de combats, les champs sont détruits, les approvisionnements perturbés, l'occupant sans scrupule prélève sa large part et, parfois, faute de bras, les récoltes ne sont que partiellement assurées. En 1945-1946, la France exsangue importe 26 millions

de quintaux de céréales, dont 20 de blé, 92 000 tonnes d'huile, 15 000 tonnes de beurre et, en 1947, il faut encore faire venir de l'étranger 318 000 tonnes de viande pour satisfaire des besoins pourtant sévèrement rationnés.

Devant la représentation nationale un député évoque « deux problèmes pour lesquels une solution urgente s'impose : la fourniture en quantité suffisante de plants de pommes de terre et d'engrais ». Ce constat d'archaïsme conduit à la création en 1946 de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) pour impulser un plan de relance par l'adoption de nouvelles techniques visant à l'autosuffisance alimentaire.

Des organisations à réinventer

Dans ce contexte, les organisations agricoles doivent se réinventer. La Confédération générale de l'agriculture (CGA) du socialiste Tanguy Prigent liquide la corporation paysanne imposée par Vichy et tente de rassembler les forces vives de l'agriculture dans un

mouvement qui se veut unitaire, sans toutefois associer les organisations agricoles qui ont ouvertement collaboré. La CGA organise une section jeunes appelée « Cercle national des jeunes agriculteurs » mais les rivalités partisans d'avant-guerre se réveillent. La

(1) *Histoire de la France rurale*, 4^e tome, « De 1914 à nos jours », éditions du Seuil.

Eugène Forget
(Maine-et-Loire)
président fondateur
de la FNSEA,
proclame « le
serment de l'unité
paysanne ».

gauche, la droite, les catholiques, les radicaux, les jeunes modernistes et les vieux conservateurs s'affrontent, chacun voulant reconstruire l'agriculture selon ses inclinaisons partisans. La FNSEA est créée en 1946 pour s'extraire d'une CGA jugée trop à gauche. Mais cette FNSEA dominée par les conservateurs et présidée par Eugène Forget (Maine-et-Loire) doit gérer en interne un conflit de générations. Un groupe de jeunes formés par la JAC veut sortir des pratiques agricoles et du mode de vie d'avant la guerre. Une révolution qui conduira cette équipe de jeunes à réclamer la création à l'inté-



rieur de la FNSEA d'un Cercle de jeunes agriculteurs. Ce groupe de militants⁽²⁾ aux convictions catholiques et européennes proches de celles défendues par le MRP (Mouvement républicain populaire) de Maurice Schumann, de Pierre Pfilmlin et, plus tard, du CDS (Centre des démocrates sociaux) de Jean Lecanuet, ne supporte plus l'écrasante domination des dirigeants de la FNSEA soucieux de perpétuer après la Libération le monde révolu d'avant la guerre. Ils se réunissent, se structurent et fondent le Cercle national des jeunes agriculteurs (CNJA).

En 1957, la naissance du CNJA

Cette association loi 1901 se transformera en 1957 en un syndicat autonome reconnu par les pouvoirs publics, le Centre national des jeunes agriculteurs. Bien qu'indépendant, le CNJA est adhérent de la FNSEA et souvent

décliné en Centres départementaux. C'est à cette jeune garde que l'on doit la reconstruction de l'agriculture de l'après-guerre. Ces jeunes militants dynamiques, résolus et inventifs trouveront auprès du général de Gaulle

(2) Ce groupe est composé de Michel Débatisse (Puy-de-Dôme), Hubert Buchou (Pyrénées-Atlantiques), Pierre Cormorèche (Ain), Estelle Robin (Ain), Marcel Deneux (Somme), Bernard Lambert (Loire-Atlantique)...



André Laurent, ici dans sa ferme de Saint-Étienne-du-Bois, l'un des responsables qui ont mis l'agriculture de l'Ain sur les rails de la modernité.



Fondée après-guerre, la Confédération générale de l'agriculture (CGA) se voulait fédératrice de toutes les tendances, hormis les organisations collaborationnistes.

le soutien politique qui permettra au Vendéen Henri Rochereau, ministre de l'Agriculture de mai 1959 à août 1961, puis à Edgard Pisani, jeune brillant ministre de l'Agriculture, de porter devant le Parlement les lois d'orientations agricoles de 1960 et sa loi complémentaire de 1962. La première porte essentiellement sur la réorganisation de l'enseignement agricole, la création des Safer et même la mise en place du Label rouge tandis que la seconde, celle portée par Edgard Pisani, dite loi complémentaire de 1962, fait entrer l'agriculture française dans le productivisme et l'exportation. Elle participe alors à la mise en place de la politique agricole commune (PAC). L'agriculture

française était définitivement sortie de son archaïsme d'avant-guerre pour devenir dans les années 1980 l'une des toutes premières agricultures du monde.

Jean Favrot et Gaston Débias, responsables du CDJA de l'Ain créé en 1957.



Pierre Cormorèche caresse le rêve américain

En 1946, Philippe Lamour, chef de la mission française aux États-Unis parvient à convaincre le ministre de l'Agriculture, François Tanguy-Prigent et Martial Brousse, le président de la CGA, d'organiser pour une quarantaine de jeunes agriculteurs français un séjour de six mois dans des fermes Américaines. Il s'agissait de reconstruire l'agriculture du pays en introduisant le progrès technique et la mécanisation qui s'offraient à cette génération soucieuse de s'extirper des pratiques désuètes et routinières d'avant la guerre. Dans l'Ain, Henri Durand, le président de la CGA départementale et de la toute jeune FDSEA, propose à Pierre Cormorèche, militant de la JAC, qui résidait alors sur la ferme de ses parents à Montanay, de participer au concours qui devait sélectionner ce groupe de jeunes paysans. Soixante postulants se présentent aux épreuves organisées sur trois jours à l'école nationale d'agronomie de Paris-Grignon. Chacun devait répondre aux questions d'agriculture générale, de zootechnie, d'arboriculture fruitière, de maraîchage, de machinisme agricole et s'exprimer à l'oral en langue anglaise. Pierre Cormorèche se classe 31^e pendant que son ami Richard Didier de l'Isère occupe la 27^e. Embarqués le 8 juin 1946 au Havre sur le paquebot *La Désirade*, ils débarquent à New York après quatorze jours d'une mauvaise mer. Hélas, l'un d'eux, un jeune agriculteur de la Mayenne, Daniel Foucault, tomba presque aussitôt malade et devait décéder le 7 juillet à l'hôpital de Long Branch.

Une leçon d'agriculture et de vie

Placés dans différents États américains ⁽¹⁾, ils sont reçus comme des travailleurs étrangers payés 25 dollars par mois, auxquels on confie les tâches les plus ingrates comme celle de sarcler

les petits pois ou le soja. N'ayant pas traversé l'océan pour être des commis de ferme, les stagiaires français se concertent et exigent d'être dirigés vers des fermes modernes où ils pourraient

(1) Dix dans le Montana (ouest), vingt dans la Michigan où était Pierre Cormorèche, dix restaient dans l'est des États-Unis dans le New Jersey et en Pennsylvanie.



Le groupe des 40 « Américains » devant les locaux parisiens de la CGA, rue de Scribe, avant d'embarquer pour les États-Unis. Pierre Cormorèche est le 4^e au deuxième rang à partir de la gauche.

découvrir les derniers équipements d'une agriculture américaine prospère. De cette épopée, Pierre Cormorèche en retient qu'il est possible de développer en France une autre agriculture capable de réduire la pénibilité d'un travail encore largement manuel. Qu'il est possible aussi, à condition de s'organiser sur le plan économique, de moins subir les marchés plus soucieux de leurs intérêts que de ceux des agriculteurs. Rentré en France, Pierre Cormorèche

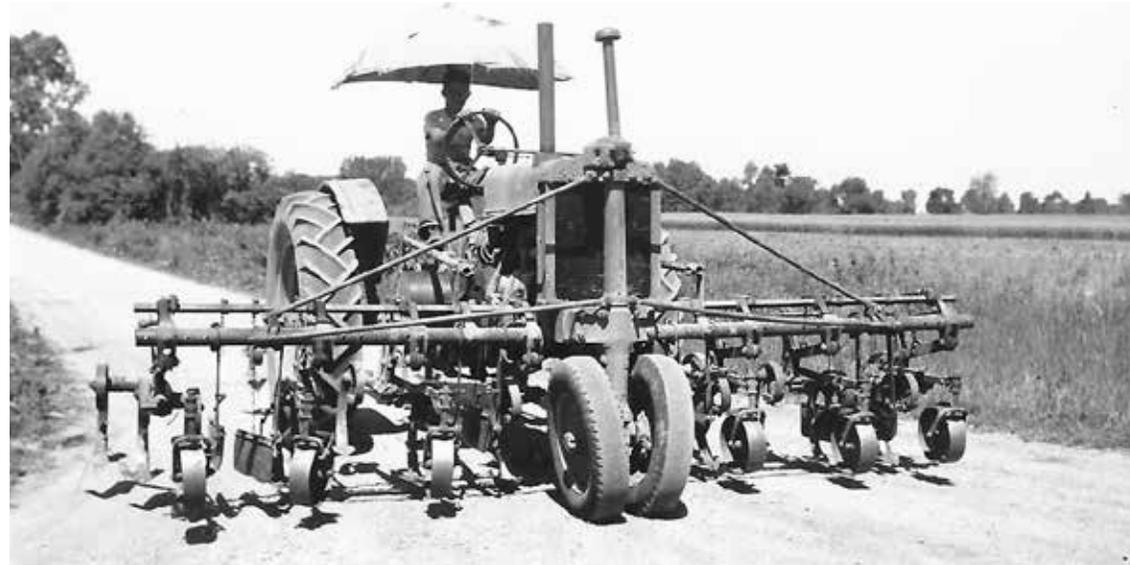
milite à la JAC, épouse Élise, une fille Truchon de Cordieux, dont la sœur, Andrée, avait déjà épousé Michel, l'un des frères de Pierre. Le couple cohabite un an avec les parents d'Élise à la ferme « La grange Rollet ». En 1948, Pierre et son épouse s'installent fermiers sur la ferme de la Saulsaie à Montluel dont les bâtiments jouxtent ceux de l'ancienne école impériale d'agriculture fondée par Césaire Nivière. Les élèves de l'école transformée en Maison

IV-2

familiale rurale rejoint Pierre après les cours, souvent à la traite. S'engagent alors d'interminables discussions sur les conditions des paysans. Il leur rapporte ses découvertes d'outre-Atlantique : « Des fermes

mécanisées à outrance, avec des structures économiques déjà mises en place, où les conditions d'organisation du marché permettaient aux jeunes fermiers d'avoir une attitude responsable au niveau des productions ».

Pierre Cormorèche sur un Farmall de la ferme du Michigan où il a passé son stage américain.



Un pasteur de la modernité

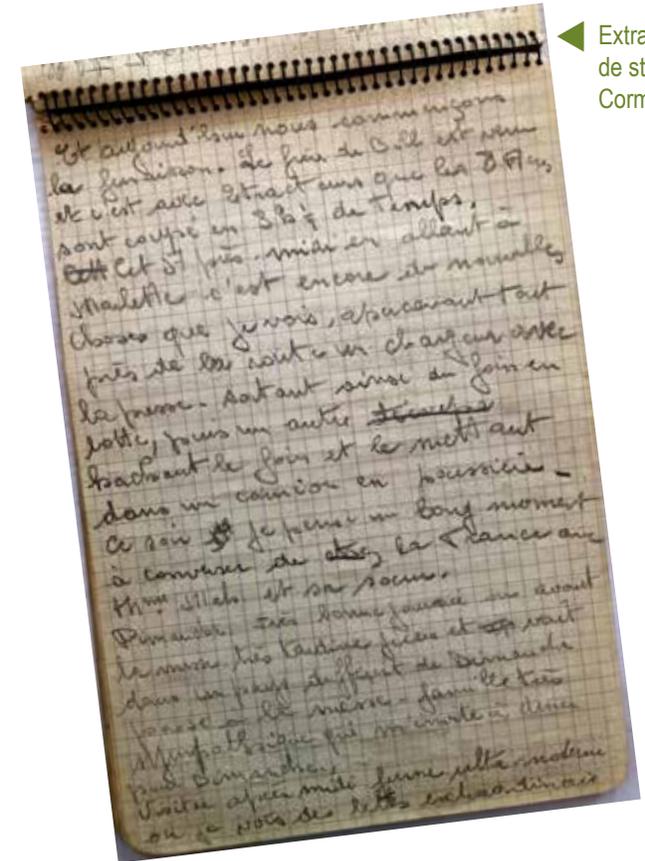
Déjà en 1946, Pierre Cormorèche rapporte dans son carnet de notes qu'« aucun travail n'est fait à la main » par le fermier dont l'épouse s'occupe exclusivement des enfants, de la cuisine et de l'entretien de la maison. « Le sarclage comme l'éclaircissage des six hectares de betteraves à sucre sont réalisés par

des équipes de saisonniers mexicains. » La mécanisation découverte aux États-Unis tranche avec les équipements que connaissait Pierre Cormorèche : « Je sortais d'une exploitation, celle de mes parents, où on travaillait avec des bœufs ou des chevaux. Peu de mécanisation et peu de technique agricole ». Pierre

Cormorèche parcourt l'Ain en moto pour expliquer ce qu'il a vu là-bas et convaincre son auditoire de l'intérêt de la mécanisation lui qui a eu tant de mal à persuader son père d'acheter un tracteur ! Il découvre outre-Atlantique l'adaptation de l'agriculture à son environnement. Dans un livre ⁽²⁾ collectif publié à leur retour et écrit par les jeunes stagiaires, il est décrit comment la grandeur du pays et les longues distances qui séparent les lieux de production et ceux de consommation ont conduit ici, plus qu'ailleurs, au développement précoce des transports frigorifiques et des conserves alimentaires. Ces particularités géographiques ont, par exemple, conduit les Américains à produire des pêches à chair jaune plutôt que des pêches blanches réputées plus sensibles aux manipulations et aux altérations dues au transport.

Le tracteur ouvre la voie d'une nouvelle agriculture

Mais c'est surtout la mécanisation à outrance qui frappe le jeune Pierre. Il voit dans la possibilité d'équiper les fermes d'un petit tracteur de 25 che-



Extrait du carnet de stage de Pierre Cormorèche.

vaux dans le cadre du plan Marshall une opportunité en or. Il rapporte dans son carnet de voyage qu'outre-Atlantique « les paysans travaillent la

(2) « Quarante jeunes agriculteurs reviennent des États-Unis... », édité par la CGA en 1947, livre aimablement prêté par Richard Didier (Isère), l'un des stagiaires partis aux États-Unis, comme Pierre Cormorèche et André Charvet du Rhône.

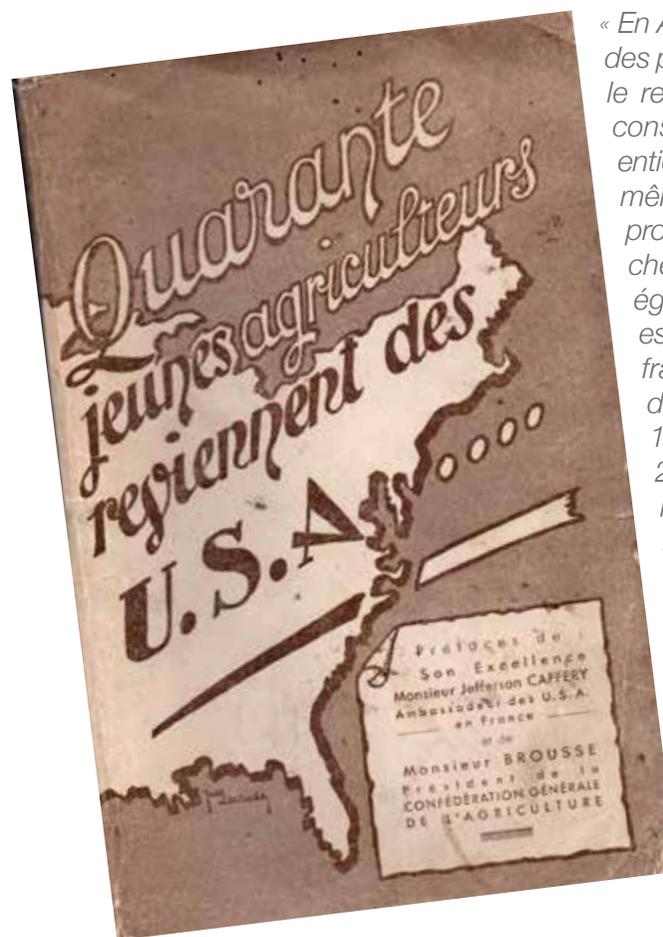
Le jeune agriculteur français veut être considéré à l'égal de son frère ou de sa sœur partis à la ville pour devenir employé des PTT ou institutrice. Il veut accéder au confort des maisons comme y sont attachées les familles rurales

américaines et veut alléger les tâches pénibles des travaux des champs. La jeune génération ne veut plus être reléguée aux échelons les plus bas de la société et souvent moquée par les citadins. Ce seront là les puissants moteurs d'une génération qui, en moins de trente ans, construira en France l'une des premières, des plus modernes et des plus productives agricultures du monde. Alors, en cette deuxième partie du XX^e siècle, « Pierre le paysan » devint « Pierre l'agriculteur » !

Pierre Cormorèche dans la ferme du Michigan. De retour en France, il sillonne le département en moto pour raconter aux agriculteurs de l'Ain son séjour aux États-Unis.



Le fermier américain travaille moins et gagne plus...



« En Amérique, la mécanisation et la spécialisation des productions ont accru d'une façon très élevée le rendement du travail humain et par voie de conséquence le rendement de l'exploitation tout entière. Ainsi, l'agriculteur américain en travaillant le même nombre d'heures que l'agriculteur français produit plus et vend plus. Par ailleurs, il paye moins cher ce qu'il achète. Le résultat est qu'à travail égal, le pouvoir d'achat du fermier américain est beaucoup plus élevé que celui du fermier français. En 1946, pour acheter un tracteur de 20 CV, le fermier américain devra produire 150 quintaux de blé pendant qu'il en coûtera 250 quintaux à l'agriculteur français. Une vache laitière coûte aux États-Unis 3 000 litres de lait mais il en faut 4 000 en France. Une machine à traire représente en Amérique le coût de 1 400 litres de lait, il en faut 3 000 en France ». L'épouse américaine qui rêve d'un frigidaire domestique devra consentir 43 quintaux de blé pendant qu'il en faudra 82 quintaux à la fermière française. Seul le commis de ferme coûte à l'employeur français trois fois moins cher que le salarié spécialisé américain. »

Extrait du livre « Quarante jeunes agriculteurs reviennent des USA... » pages 159-160.

Que voulaient les jeunes agriculteurs des années 1960 ?

Pour situer le contexte social et politique des années d'après-guerre et celui de la préparation des lois agricoles de 1960 et 1962, il faut écouter Marcel Deneux ⁽¹⁾. Militant de la JAC, compagnon de Michel Debatisse, d'Hubert Buchou et d'Estelle Robin dont il deviendra l'époux, il garde de cette époque un souvenir précis où les pouvoirs publics et la profession agricole ont contribué, dans le cadre d'une cogestion assumée, à moderniser et à développer l'agriculture française pour en faire l'une des plus performantes au monde.

Marcel Deneux
(à gauche)
et Jean Merle
en août 2019.



(1) Marcel Deneux, né en 1928 dans la Somme, fut vice-président de la FNSEA, président de la Fédération nationale des producteurs de lait, président de la Caisse nationale du Crédit agricole, sénateur. Il vient régulièrement à Saint-Denis-lès-Bourg dans la famille de son épouse décédée, Estelle Robin.

En 1945, Marcel Deneux – il a alors 17 ans – s'engage à la JAC de la Somme où « aucune famille catholique ne pouvait échapper ». C'est là qu'il découvre qu'il faut, en plus de s'occuper des champs et des troupeaux, s'occuper aussi des conditions de vie des agriculteurs et de l'économie agricole. Il rappelle que

Changer la vie à la campagne

La jeune génération voulait aussi bien changer les modes de vie que l'organisation des marchés. Reconsidérer le partage des revenus entre céréaliers et éleveurs. Obtenir l'application et le respect du Statut du fermage tout juste voté. « Nous voulions, avec l'aide de l'État, sans en être prisonnier, imaginer un système social protecteur des familles comme des salariés. Nous voulions éviter le corporatisme qui isolait l'agriculture du reste de la société et promouvoir une

Des lois agricoles concertées

Aussitôt fondé, le CNJA travaille à une profonde réforme de l'agriculture française qu'une première loi d'orientation, celle de 1960, engagera. Marcel Deneux se souvient de sa rencontre avec le général De Gaulle à l'occasion du concours national de labour dans la Somme. « J'ai fait part au président de l'insatisfaction des jeunes agriculteurs

saint Thomas d'Aquin revendiquait déjà « un minimum de bien-être pour pratiquer la vertu ». Il fallait donc, pour réformer tout le système agricole dominant dépassé, prendre le pouvoir des instances syndicales dirigées par une génération de responsables âgés et conservateurs.

économie de marché pour atteindre l'autosuffisance alimentaire de la France. » Armés de ce programme ambitieux, les jeunes agriculteurs devront négocier pendant cinq ans, jusqu'en 1957, pour enfin obtenir des dirigeants de la FNSEA qu'ils acceptent de transformer le Cercle national des jeunes agriculteurs, alors section jeunes de la FNSEA, en Centre national des jeunes agriculteurs, véritable syndicat autonome s'adressant aux agriculteurs de moins de 35 ans.

s'agissant de cette première loi. S'en est suivie avec Michel Debatisse une rencontre à l'Élysée. Moi, je parlais économie et Europe et Michel, mode de vie, social, structures. Une heure de discussion puis le Général fait la synthèse : moderniser le métier, nourrir la France et conserver un monde rural nombreux en privilégiant comme modèle l'exploitation familiale ».

La deuxième loi d'orientation n'était pas encore écrite mais son cadre était défini. Quelques mois plus tard, lors d'une visite d'État dans la Somme, le général De Gaulle croisant Marcel Deneux à la préfecture d'Amiens voulut le rencontrer pour s'assurer que les choses se préparaient avec les cabinets de Matignon, de l'Élysée et le ministre de l'Agriculture Pisani, dans le respect du cadre arrêté lors de leur première rencontre. C'était le cas.



Pour Marcel Deneux l'Europe est une passion.

Le texte rédigé fut soumis au Parlement avec un passage difficile au Sénat mais sera voté le 5 août 1962. Pendant toute cette période, le CNJA était très actif en direction de l'opinion publique. Aidé par les journaux agricoles départementaux, il trouva des appuis auprès de quelques journalistes influents, notamment François-Henri-de-Virieux du *Monde*, Jean Boissonnat de *L'Expansion* et Michel Cuperly de *La Croix*.

Une Europe trop vite élargie

Lorsque Marcel Deneux regarde aujourd'hui notre agriculture, née de ces lois agricoles de 1960 et 1962, il constate son immense capacité d'adaptation à des événements extérieurs. Il cite la mondialisation des échanges, les crises du pétrole, la réunification allemande, les évolutions politiques en Amérique du Sud et en Chine, voire en Inde... Il situe en 1983 une rupture avec l'émergence d'une économie moins encadrée où l'agriculture se trouve exposée à la concurrence des agricultures du monde. Selon lui, « il aurait fallu constater l'autosuffisance alimentaire européenne

atteinte en 1978 et en tirer les conséquences. Il faudra pourtant attendre 1992 et la réforme d'une PAC dont les agriculteurs, faute d'explications, n'accepteront pas le caractère brutal, pour tenir compte de cette nouvelle réalité mondiale. Ensuite, l'erreur fut l'ouverture trop rapide de l'Europe à des pays de l'Est qui n'étaient pas prêts à l'intégrer. Cette précipitation s'est accompagnée d'une prise de conscience trop tardive de la modification de notre modèle d'alimentation humaine et du développement inadapté en volume de nos productions animales. J'en tire

la leçon qu'il faut sans cesse informer sur ce qui se fait dans les instances européennes, sur ce que la profession

agricole propose, sur ce qu'elle accepte en expliquant les conséquences de ses choix et les raisons de les faire ».

L'Europe au cœur

Pour l'enfant de la guerre que fut Marcel Deneux, l'Europe est une passion. Pour lui la défiance constatée vis-à-vis de sa construction vient de cette génération qui n'a pas connu la guerre. « Elle mesure mal le bien-être actuel et ne se rend pas compte que le continent européen est le seul qui soit vraiment en paix ⁽²⁾ en donnant à ses habitants le niveau de vie le plus élevé du monde. » Selon lui, en dehors des convictions pro ou anti-européennes, la réaction négative des agriculteurs vis-à-vis de Bruxelles est surtout « nourrie par les modalités de la PAC et ses tracasseries administratives, parfois mesquines et trop souvent mal compatibles avec notre politique nationale.

Ces incohérences conduisent à l'impossibilité de développer une politique commune de revenu faute de politiques budgétaires et fiscales qui n'en finissent pas de s'harmoniser en raison de situations trop diverses d'une Europe trop vite élargie. De plus, l'Europe s'inscrit dans

un modèle néo-capitaliste libéral mondial d'inspiration anglo-saxonne qui n'est pas adapté à une politique de revenu souhaitable pour l'agriculture dans un ensemble qui se veut autosuffisant. Le marché mondial spéculatif des matières premières n'est pas compatible avec les matières alimentaires qui, par nature, ont un caractère primordial. Les marchés à terme ont un fonctionnement guidé par l'enrichissement des spéculateurs financiers dont la puissance est bien plus grande que celle des représentants des intérêts des producteurs. Il faudrait interdire l'accès aux bourses de tous ceux qui ne détiennent pas de marchandise. Plusieurs propositions, dont une, avancée par la France au G20 de Paris de 2011, n'ont pas abouti à cause de l'opposition des marchés financiers devant lesquels les gouvernements ont reculé. J'étais rapporteur du document préparatoire au Sénat pour ce G20 où Bruno Le Maire a été battu », regrette Marcel Deneux.

(2) L'entretien avec Marcel Deneux s'est déroulé avant que la Russie n'envahisse l'Ukraine le 24 février 2022.

M. Deneux, Perron, de Gaulle, Pisani, en 1962 à Grignon, à la finale mondiale de labour.



Des quotas refusés puis... regrettés!

Marcel Deneux, ancien président de la Fédération des producteurs de lait (FNPL), a, en 1983, soutenu la mise en place des quotas. Sa motivation tenait dans ce raisonnement: « Pour qu'il y ait formation normale de revenu, le marché ne doit pas être écrasé. Il faut un équilibre entre l'offre et la

demande solvable. À la fin des années 1970, la France perd en Europe des parts de marché car depuis 1974 nous sommes privés de l'accès aux crédits du Feoga-modernisation à la suite d'un marchandage dans lequel Jacques Chirac, alors ministre de l'Agriculture, avait préféré rogner sur la moderni-

sation des exploitations pour obtenir une hausse plus forte que prévu des montants compensatoires. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont profité de financements européens dont nous étions privés pour multiplier par 2,5 et par 4 la taille de leurs élevages. Il fallait mettre un frein à cette surproduction qui pesait sur les prix du lait. Contre la volonté de ses agriculteurs, la France a obtenu de Bruxelles l'application des quotas en 1984. C'est après leur abandon, en 2015, que la profession agricole a mesuré les effets bénéfiques des quotas laitiers... »

Marcel Deneux à la tête d'une manifestation paysanne en 1961.



L'échec de la maîtrise de la distribution

Dans les années 1970, à l'initiative de Michel Debatisse, la profession agricole a tenté d'investir dans la grande distribution en créant des Magasins Meilleur Marché (3M). Marcel Deneux pense que « l'idée était juste ». Mais, selon lui, « nous avons mal mesuré les compétences humaines qu'il fallait mobiliser pour réussir dans ce domaine. De plus, l'hostilité solidaire des réseaux existants et l'opposition des anti-coopérateurs ont eu raison de cette tentative ». Michel Debatisse devenu en 1979 secrétaire d'État aux industries agricoles et alimentaires tentera de redonner, via la maîtrise de la distribution, du pouvoir économique aux agriculteurs. Mais l'élection perdue de Valéry Giscard d'Estaing en 1981 ne lui permettra pas d'aller au terme de sa démarche. Depuis, en dépit des lois EGALIM, la grande distribution n'a fait que croître pour imposer aux agriculteurs ses pratiques et ses prix.



VI

L'agriculture que la France s'est choisie dans les années 1960

- L'exploitation familiale plutôt que la ferme industrielle
- En 1966 déjà, à Boulieu, la ferme des 1000 vaches
- Les lois de 1960 et 1962, fondatrices de l'agriculture moderne
- La PAC appliquée dans l'Ain
- Une fiscalité agricole spécifique

En 1960-1970, s'est posée la question du type d'agriculture que choisirait la France. Ici, la ferme d'un GAEC familial de la Dombes et celle industrielle de Boulieu (Isère).

L'exploitation familiale plutôt que la ferme industrielle

Dans les années soixante, un vif débat s'installe sur le modèle de développement que doit se choisir l'agriculture française. Deux tendances s'affrontent. D'un côté, les tenants d'une agriculture inspirée par les grandes fermes déployées aux États-Unis ou en Australie. De l'autre, les partisans d'une agriculture familiale intégrant les progrès techniques du moment associés à une forte mécanisation et dirigée par des agriculteurs chefs d'exploitation. Le débat fut tranché sous l'autorité du président de la République Charles de Gaulle et de son ministre de l'Agriculture, Édgard Pisani. Les lois d'orientation agricoles de 1960 et 1962 ont traduit ce choix politique fondé sur le développement de l'exploitation familiale de taille moyenne mise en valeur par un couple d'agriculteur. C'est ce modèle à deux UTH (unité de travailleur humain) qui s'imposera. Pourtant, dès 1962, avec l'accord tacite du ministre Pisani – mais contre la volonté de son administration – un grand domaine, la ferme Boulieu-Vernay, fut créé à Montalieu-Vercieu en Isère. Dans le même temps, sur la même commune, en 1966, était créé le deuxième GAEC de l'Isère, le GAEC du Clos. Un groupement d'exploitation en commun composé de trois associés : les frères Louis et Henri Chorieur et un de leurs cousins, Jean Garçon.

La ferme du Clos s'étend sur 150 ha et compte 75 vaches montbéliardes aux performances laitières élevées. Ce modèle familial permis par cette agriculture de groupe naissante cherchait, comme au domaine de Boulieu, à réunir des compétences, à créer un troupeau important et performant, à mieux organiser le temps de travail

pour permettre à chacun de se libérer des contraintes d'un élevage laitier exigeant. Bref, à rendre compatible la gestion d'une ferme laitière avec les aspirations d'une jeune génération soucieuse d'accéder, comme tout le monde, aux plaisirs d'une société nouvelle ouverte aux vacances, aux voyages et aux divertissements propres à faire

oublier les privations des temps anciens. Soixante ans plus tard, que reste-t-il de ces deux modèles d'agriculture ? La ferme de Boulieu cédée plusieurs fois ne peut économiquement fonctionner qu'en transformant son lait en fromage et en valorisant ses bêtes à viande distribuées via les circuits courts. Quant à la ferme du Clos, elle est aujourd'hui gérée par un seul exploitant, Martial, le fils

de Louis Chorieur, et au beau troupeau laitier qu'on venait de loin visiter s'est substitué un cheptel de bêtes à viande. En dépit de leurs résultats techniques montrés en exemple, les prix du lait comme ceux de la viande payés aux éleveurs n'ont pas permis de pérenniser en l'état ni Boulieu ni le GAEC du Clos, symboles dans les années soixante de deux modèles agricoles.



Le GAEC de l'Orme à Saint-Martin-du-Mont, l'un des premiers GAEC familiaux créés dans l'Ain.

En 1966 déjà, la ferme de Boulieu comptait 1 000 vaches

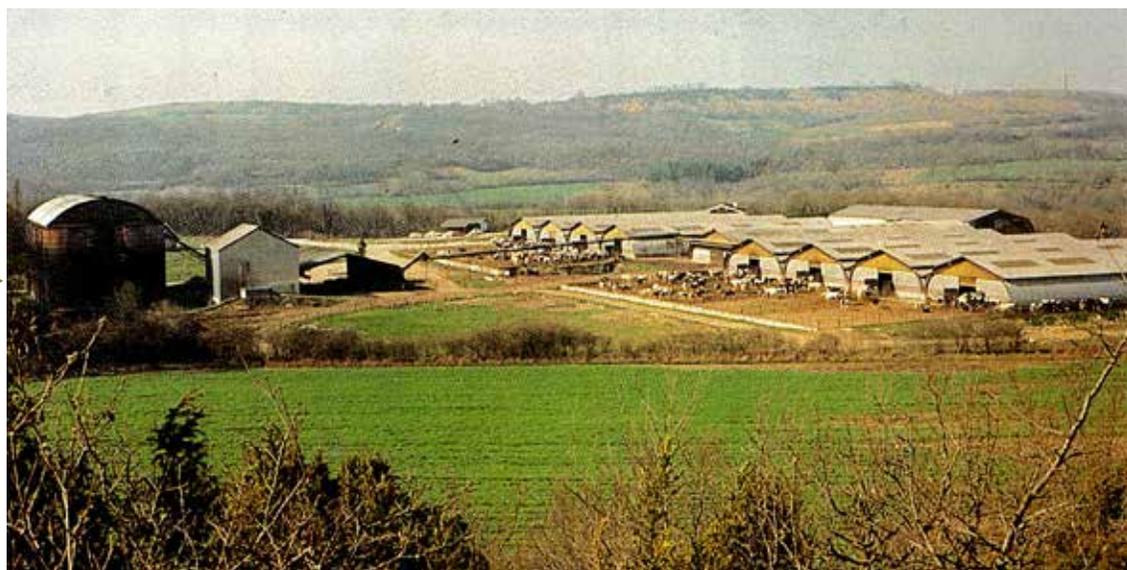
Les années soixante sont marquées par la prédominance d'un modèle économique qui promeut les économies d'échelle. « La rentabilité d'un élevage augmente parallèlement au nombre de vaches laitières : entre 30 et 720 têtes l'indice d'investissement par vache tombe de 100 à 59 et celui des heures de travail de 100 à 51 », proclament, calepette en main, les théoriciens d'alors.

Les premières holstein de France

Dans ces années-là, deux beaux-frères, François Ravier, petit fermier de Savoie, et Édouard Rebotton, horticulteur visionnaire, voyagent en Italie dans la plaine du Pô mais aussi aux États-Unis,

en Australie, au Danemark, en Europe centrale... Ils s'y forgent une conviction : pour sortir l'élevage français de son marasme, il faut regrouper les élevages, créer de vastes troupeaux composés de

La ferme expérimentale de Boulieu se voulait ultramoderne. Ses déboires démontreront les limites du gigantisme. ▶



vaches hautement spécialisées, gérés par des salariés formés et bien rémunérés. Pour démontrer le bien-fondé de cette théorie, ils se portent acquéreurs de deux fermes à Courtenay et à Montalieu-Vercieu⁽¹⁾, dans l'Isère. L'une de 550 ha située à Boulieu est achetée en 1961. L'autre, acquise en 1963, couvre 300 ha au Vernay.

À ces deux fermes, constituées de terres marneuses à l'abandon, de bois, marais et landes, s'ajoutent d'autres acquisitions pour porter la surface totale du domaine à 900 ha dont 400 de SAU (350 ha de labourables et 50 ha de prairies permanentes). Le domaine prend le nom de Boulieu-Vernay. La première année d'exploitation est classique et repose sur la production de céréales, de veaux et de lait produit par 60 tarines et montbéliardes. Très vite, pour réaliser leur projet ambitieux, Édouard Rebotton et François Ravier font le choix



de la race holstein canadienne. Objectif : un cheptel de 800 vaches laitières. En octobre 1965, accompagnées d'un vacher canadien, Lucien Domingue⁽²⁾, les quinze premières holstein introduites en France, arrivent au Havre suivies de deux taureaux, Blue Haven et Climax. De ces deux reproducteurs descendra la souche originelle du cheptel français de race holstein qui, depuis, s'est massivement répandue en Bretagne.

▲ Édouard Rebotton, Patrice Biron (Holstein Canada) et François Ravier en 1986, pour les 20 ans de la ferme.

Du lait et de la génétique

Si les fondateurs de la ferme de Boulieu veulent produire du lait en grande quantité et des veaux de 15 jours,

ils veulent aussi commercialiser de la génétique. Un pari qui conduira à la création en 1971 de la société

(1) En réalité le domaine s'étend sur cinq communes : Montalieu-Vercieu, Courtenay, Charrette, Bouvesse et Saint-Baudille.

(2) Lucien Domingue, un vacher très technique, venu pour quelques mois restera finalement huit ans à Boulieu.

génétique Bovec dont l'acronyme vient de Boulieu élevage conseil ⁽³⁾. D'autres animaux arrivent du Canada : 362 en décembre 1966 et janvier 1967, et 40 en février 1967. Au total 417 animaux entrent à Boulieu-Vernay (4 taureaux, 413 femelles, dont 130 génisses non gestantes). D'autres intégreront la ferme de François Bossan à Crépol, dans la Drôme des collines, où s'écrivait une histoire semblable à celle de Boulieu. Ces animaux coûtaient 5 500 francs lorsque chez nous « une génisse valait un peu moins de 2 000 francs »,

témoignent les fondateurs du domaine de Boulieu. Entre 1966 et 1970 la ferme se dote de huit étables en stabulation de 100 vaches chacune. Elle s'équipe d'un rotolactor de 30 places, de trois tanks à lait de 8 000 litres, de 10 silos tours en bois copiés au Danemark, d'une salle de préparation des aliments avec un mélangeur cylindrique et un convoyeur de distribution de 253 m de long. Le bien-être animal est particulièrement soigné. Les vaches disposent d'un confortable paillage des aires de repos et l'eau de leurs abreuvoirs,



Le Rotolactor de la ferme : un équipement novateur à l'époque.

(3) Plus tard, en 1974, la société prendra le nom de Bovin Élevage Conseil. Elle a son siège à Lentilly dans le Rhône.

équipés de résistances chauffantes, est maintenue l'hiver à une température de 10 °C. D'autres améliorations sont pensées à Boulieu, notamment le lavage et le séchage automatisé des pis et le branchement des griffes trayeuses. Déjà, en 1970, pointe ici, en Isère, l'embryon du robot de traite et, « cas unique en Europe », relève Bernard Janin ⁽⁴⁾, toutes les données sont quotidiennement enregistrées sur ordinateur. Jean



Rambaud, responsable du cheptel de 1973 à 1987, passionné d'élevage venu de la Loire, le confirme. La ferme de ses parents située vers Feurs étant trop modeste pour permettre son installation, c'est à Boulieu qu'il nourrira sa passion des vaches et de la performance laitière jusqu'à devenir un des responsables techniques de Bovec où il terminera sa carrière toute consacrée à la promotion de la holstein en France.

Jean Rambaud, grand promoteur de la race holstein en France.

Bien que performant, le modèle de Boulieu suscite la défiance

Sans doute soumis à la pression des organisations professionnelles agricoles qui voyaient dans l'expérience de Boulieu une menace sur leur choix de promouvoir l'exploitation familiale de taille moyenne, le ministère n'autorisa pas l'importation de plus de 417 bovins canadiens. C'est donc par le croît naturel du troupeau qu'en avril 1972, la ferme de Boulieu-Vernay accueille 1 038 bovins (564 laitières, 380 génisses, 28 taureaux et 66 taurillons).

Les résultats techniques sont excellents. En 1971, la moyenne par vache traite à Boulieu-Vernay est de 5 857 kg avec un taux butyreux de 36,7 %. La montbéliarde produit en moyenne, selon le contrôle laitier de l'Isère, 3 811 kg avec un taux butyreux à 36,2 %. 25 % du cheptel laitier de la ferme de Boulieu est à plus de 7 000 kg et plusieurs championnes, Rag-Apple, Nora, Raymondale, Leslie... atteignent ou dépassent les 10 000 kg!

(4) Bernard Janin, géographe de l'université de Grenoble, auteur d'une étude sur la ferme de Boulieu publiée en 1973 dans *La Revue de géographie alpine*.

La révolution fourragère conforte Boulieu

Ces performances laitières exceptionnelles sont associées à une réflexion sur l'alimentation du troupeau. Nous sommes au tournant des années 1960 en pleine « révolution fourragère ». Bien sûr, les responsables de Boulieu, à la pointe des innovations techniques, sont à l'écoute de ce mouvement inspiré par André Voisin, agronome normand, résistant, « éleveur chercheur », père du pâturage tournant.

Ils s'enrichissent des conseils d'André Pochon, paysan des Côtes-du-Nord (Côtes-d'Armor depuis 1990), apôtre de la prairie à base de ray-grass et de trèfle blanc. L'assolement du domaine

est chamboulé. On réduit les surfaces en céréales et colza pour leur substituer ray-grass d'Italie, maïs et sorgho fourragers ensilés. 70 % de la ration des vaches sont produits sur la ferme. Le lait est d'abord livré à Orlac puis à la laiterie lyonnaise La Dauphinoise. Cette dernière accepte de payer le litre 0,75 franc en raison « d'une qualité hygiénique du lait exceptionnelle » autorisant sa commercialisation en briques sous la marque « Lait Boulieu ». Les recettes de la ferme se partagent entre la vente du lait et celle des animaux reproducteurs. Un poste qui pèse à lui seul 1 million de francs.



À Boulieu, la qualité du lait était vérifiée en permanence et informatisée.

Pas assez de soutiens pour atteindre l'équilibre

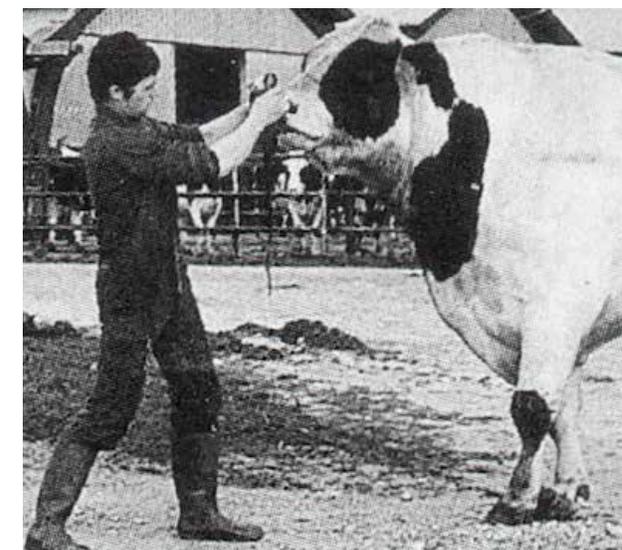
Pourtant, ces bons résultats techniques ne suffisent pas à rembourser les lourds emprunts consentis par le Crédit agricole ⁽⁵⁾ et la paye des 25 salariés ⁽⁶⁾ de la ferme. De plus, ni l'Europe ni le ministère de l'Agriculture, considérant ce projet « utopique », n'accordent au domaine géant de Boulieu les aides qui lui auraient permis d'assurer son

équilibre économique. En 1987, une partie du cheptel est testée positive à la leucose. Il faut se séparer du troupeau, ce qui conduit les fondateurs à céder le domaine à Interagri, un groupe belge spécialisé dans les aliments du bétail. Mais celui-ci, en proie à de graves difficultés financières, est contraint de revendre la ferme de Boulieu en 1992.

La transformation et la vente directe sauvent Boulieu

Elle est reprise par un éleveur savoyard, Claude Mercier, qui réoriente l'exploitation. Sa SAU est ramenée à 200 ha et une production de viande s'ajoute à l'atelier lait. Le troupeau laitier compte 600 bêtes, génisses comprises, et l'atelier viande rassemble 200 têtes en races Blanc bleu et Limousine.

Claude Mercier juge que la ferme laitière standard de 80 à 100 vaches, telle que nous la connaissons aujourd'hui, ne constitue pas un modèle durable. « La jeune génération ne veut plus être soumise ni aux contraintes d'un élevage laitier, ni au faible revenu



Le taureau holstein Blue-Aven avec ici, dans les années 1975, son vacher Jean Rambaud.

(5) L'investissement hors foncier est estimé en 1970 à 12 000 francs par vache. La moitié pour l'achat des bêtes, l'autre moitié pour le financement des bâtiments et du matériel.

(6) L'effectif dans les années 1970 est de 25 salariés : deux chefs d'exploitation, sept vachers, deux personnes chargées de l'alimentation des animaux, deux autres pour s'occuper des génisses, une pour les veaux, quatre pour les cultures, deux pour la mécanique, un ingénieur agricole et quatre secrétaires à temps partiel.

qu'il procure au regard des investissements qu'il suppose. On ne peut concevoir cette activité qu'en intégrant du salariat pour libérer l'éleveur. Or, le prix du lait tel qu'il nous est imposé ne permet pas d'amortir cette charge. Autour de Boulieu, cinq fermes se sont séparées de leurs cheptels laitiers dont certains avaient d'excellents résultats techniques ».

La ferme redimensionnée occupe désormais douze salariés et seules la

transformation du lait en fromage et la vente de la viande distribuée dans les cinq magasins créés par Claude Mercier permettent d'atteindre une raisonnable rentabilité et d'amortir des investissements, comme l'installation récente d'un méthaniseur.

« Si je devais livrer mon lait et ma viande aux circuits commerciaux classiques, dans trois mois je serais obligé de vendre les vaches pour payer les salaires ! », calcule Claude Mercier.

Boulieu-Vernay: à la recherche de la ferme idéale

Dans l'étude du géographe Bernard Janin, « un grand troupeau laitier permet de résoudre au mieux le problème du repos hebdomadaire et du congé annuel grâce à la répartition des tâches au sein d'ateliers spécialisés placés sous la responsabilité des salariés ».

Les fondateurs de la ferme de Boulieu voulaient tester ce modèle social: « En 1970, la moyenne des salaires annuels bruts était de 15 600 F (le SMIC de 1970 était de 8 190 francs bruts par an pour 45 heures de travail hebdomadaire), sans compter le logement (anciens bâtiments

renovés) et les avantages en nature (jardin, basse-cour). De plus, le personnel est heureux des loisirs que lui permet l'organisation du domaine: un jour de repos hebdomadaire et 24 jours de congés payés par an.

Il n'est plus l'esclave des vaches. Autre signe des temps: à Boulieu-Vernay, la moyenne d'âge des travailleurs n'est que de 32 ans et 51 enfants animent un hameau autrefois moribond.

Le modèle technico-économique rejoignait un idéal social auquel rêvaient Édouard Robotton et François Ravier.

Les lois de 1960 et 1962, fondatrices de l'agriculture moderne

La première moitié du XX^e siècle, prolongée jusqu'aux années 1960 a été marquée par la succession des guerres. Les anciens de 1914-1918 évoquaient leur « grande guerre », dont ils étaient revenus, souvent au péril de leur vie, après cinq ans, voire sept ans d'absence. Les parents avaient subi le traumatisme de la seconde guerre mondiale de 1939 à 1945. La génération suivante sera marquée au fer rouge par la mobilisation des appelés des guerres coloniales, en particulier en Algérie où beaucoup donnèrent de 27 à 30 mois de leur vie et revinrent souvent traumatisés.

Le 13 septembre 1962, MM Pisani, Liaudon, Genin (Isère), Debatisse (Puy-de-Dôme) et Deneux (Somme) au congrès du CNJA.



Pendant ces temps, l'agriculture de nos campagnes tentait de résister, privée de ses forces vives dans un contexte de modernisation ralenti. On parvenait à peine à nourrir le pays. Le travail était pénible. De nombreux paysans souffraient de séquelles physiques et psychologiques. Pas facile, dans ces conditions, de nourrir de grandes ambitions pour son exploitation au retour des conflits. Les capacités d'investissement avaient fondu. Les menues économies des frugales générations précédentes avaient été réduites à peau de chagrin dans un contexte d'inflation galopante.

C'est dans ce contexte que les années cinquante ont vu émerger une nouvelle génération de jeunes paysans, souvent immergés dans les mouvements de jeunesse catholiques et leur devise de l'époque, « Voir – Juger – Agir », encadrés par de jeunes aumôniers, la

Pour des exploitations plus productives

Les institutions politiques se modernisent également. Le général de Gaulle instaure la V^e République à son retour aux affaires en 1958. Sur le plan européen, six pays se regroupent pour constituer le « Marché commun agricole », après l'échec de la « Communauté européenne

plupart du temps issus eux aussi, de familles paysannes (voir chapitre XVII). L'état sanitaire des élevages était au mieux médiocre, sinon désastreux. Les abattages des troupeaux touchés par des épizooties comme la fièvre aphteuse puis, plus tard, la brucellose étaient monnaie courante. Dans le même temps, affluaient les innovations techniques : mécanisation, révolution fourragère, engrais, nouvelles variétés végétales, agronomie, génétique... (voir chapitre VIII). À l'étable, la machine à traire remplaçait les trayeurs tout en améliorant la qualité du lait en assurant de meilleures conditions d'hygiène. Dans les bois, la tronçonneuse remplace la hache et le passe-partout qui épuisaient les hommes. C'est dans ce contexte que les lois d'orientation de 1960 et 1962, qui ont structuré les exploitations modernes, ont été élaborées.

du charbon et de l'acier ». Les fermes des campagnes bressanes ou bugistes se révèlent trop petites pour bénéficier de la mécanisation. Dans le même temps, l'industrie manque cruellement de bras. C'est dans ce contexte qu'est née, lors d'échanges sur un « coin de table », entre

le ministre de l'Agriculture Edgard Pisani et les jeunes agriculteurs amenés par leur président Michel Debatisse, l'esquisse du projet de loi d'orientation agricole de 1960.

Il s'agissait de développer les exploitations en les agrandissant pour

augmenter leurs capacités de production et ainsi améliorer le revenu des familles paysannes, tout en assurant l'autonomie alimentaire nationale à des prix raisonnables, encadrés au plan européen, dans le contexte démographique du « baby boom ».

Les « petits » paysans attirés par l'industrie

L'agrandissement des exploitations entraîna la disparition de petites fermes, trop modestes pour saisir le wagon de la modernisation gourmande en investissements. Beaucoup de ces petits exploitants se sont tournés vers l'industrie, qui assurait un salaire et des horaires réguliers et des tâches souvent moins pénibles. C'est le choix qu'ont fait de nombreux agriculteurs bressans lorsqu'est venue s'implanter à Bourg-en-Bresse l'entreprise Berliet, devenu Renault Truks.



Dans le Bugey sud, les hommes entraient aux Fours à Chaux de Montalieu (Isère), devenus Ciment Vicat, ou à la verrerie Saint-Gobain à Lagnieu. À Belley, l'usine Le Tanneur regroupait plus de 1 000 salariés. Dans la vallée de Saint-Rambert en Bugey, les usines textiles de La Schappe exerçaient la même attractivité pour satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre. La plasturgie d'Oyonnax était également en plein essor.

◀ Henri Rochereau, un Vendéen ministre de l'Agriculture de mai 1959 à août 1961, portera la première loi d'orientation agricole de 1960. Il sera à l'origine du texte sur l'enseignement agricole et du Label rouge.

La gestion du foncier et la création des SAFER

La loi d'orientation agricole de 1960 et sa loi complémentaire de 1962 visent

à restructurer le foncier. On cherche à regrouper des exploitations pour at-

VI-3



▲ Le 29 août 1961 Michel Debatisse secrétaire général du CNJA, Joseph Courau, président de la FNSEA, Edgard Pisani ministre de l'Agriculture, Marcel Bruel secrétaire général de la FNSEA, et Jean Deleau de l'AGPB.

teindre une surface moyenne de 30 à 50 ha, permettant de faire vivre deux ménages. C'est le modèle d'exploitation à 2 UTH (Unité de travail humain), dans des conditions de revenu équivalent au

Organiser la production : le succès des GAEC

La loi du 5 août 1960 institue les organisations de producteurs. Il s'agit de regrouper la production de plusieurs exploitations agricoles pour mutualiser la mise en marché afin de négocier

reste de la population active du pays. Ce premier objectif est à l'origine de la création des SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et du FASASA (Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles) qui permit la création des ADASEA (Association départementale pour l'amélioration des structures des exploitations agricoles) et l'institution d'une mesure emblématique de l'époque : l'IVD (indemnité viagère de départ). Ce dispositif vise à encourager les remembrements institués dès 1950. Il réactualise le « contrôle des cumuls d'exploitations », devenu « contrôle des structures », visant à limiter l'accaparement des surfaces libérées au seul profit des plus entrepreneurs ou des plus fortunés. Le statut du fermage établi en 1946 (voir chapitre VII) est consolidé dans le but de permettre la modernisation des exploitations par le fermier.

collectivement les conditions de vente. La loi complémentaire du 8 août 1962 conforte ces organisations et fonde juridiquement les GAEC (Groupements agricoles d'exploitation en commun).

Le cas de la SAFER de l'Ain

Constitués sous forme de Sociétés Anonymes, ces organismes à périmètre interdépartemental ont pour mission de réguler le marché foncier agricole (terres et bâtiments agricoles), en vue de permettre l'aménagement du parcellaire des exploitations et la reconstitution de nouvelles unités d'exploitation pour l'installation de jeunes agriculteurs. La loi donne à ces sociétés un droit de regard sur toutes les transactions foncières, intitulées : « Notification de vente », que doit réaliser le notaire avant de rédiger l'acte demandé.

La loi leur accorde un « droit de préemption » qui peut être exercé lorsque l'opération envisagée n'est pas conforme à la politique des structures définie par les pouvoirs publics. Ce droit considéré à l'époque comme « exorbitant », et qui a depuis été étendu au profit des collectivités locales ou autres établissements publics, consiste à substituer la SAFER à l'acheteur prévu, dans les conditions proposées par le vendeur et notamment le prix de vente. Le vendeur ne subit donc pas de spoliation, mais c'était sans compter sur les liens personnels pouvant exister entre vendeur et acheteur, ni sur les animosités entre voisins qui guidaient le choix de l'acheteur sans beaucoup de logique d'aménagement foncier. Pour le département de l'Ain, la SAFER, nommée SAFER Savoie Bourgogne, regroupait les départements de Haute-Savoie, de Saône-et-Loire et de l'Ain. Elle a été constituée le 25 décembre 1963 et reçut son agrément ministériel le 10 avril 1964. Les membres de la société sont des personnes morales : Chambre d'agriculture, Fédération

des syndicats agricoles, Centre des jeunes agriculteurs, Caisse régionale de Crédit agricole, Mutuelle d'assurance agricole GROUPAMA, et des organismes publics : le CNASEA et la SCAF (Société centrale d'aménagement foncier). Les conseils départementaux et représentants des maires ont ensuite été associés.

La présidence était assurée par Pierre Camus, agriculteur à Dommartin, et la direction par Henri Guido, ingénieur agronome, assisté d'André Favre, juriste.

Les actions de la SAFER sont soumises au contrôle des pouvoirs publics par l'intermédiaire de « Commissaires du gouvernement » représentant le ministère de l'agriculture et le ministère des finances.

Au fil des années, la SAFER Savoie Bourgogne a modifié son périmètre pour se rapprocher de celui de la région administrative.

Depuis septembre 2017, elle se nomme SAFER Auvergne Rhône-Alpes, regroupant 12 départements, 122 actionnaires et 140 collaborateurs.

Ses missions ont évolué vers une prise en charge élargie des questions foncières touchant le milieu rural en général et des questions environnementales qui y sont liées.

Malgré les innombrables contentieux qui ont rythmé la vie des SAFER durant ces 50 dernières années, ces sociétés proches du « terrain » et des organisations professionnelles agricoles actionnaires ont réalisé un important travail de régulation du marché foncier rural et d'aménagement des structures d'exploitations agricoles.

Selon Claude Reboul, maître de recherche à l'INRA, qui abordait la question des GAEC dans la revue *Économie rurale* de 1977, « la création des GAEC s'inscrit, comme les CUMA, créées en 1947, dans un courant de pensée qui préconisait un mode de développement agricole fondé sur l'association.

Ce choix permettait d'éviter tout à la fois les inconvénients de l'exploitation individuelle (isolement social, polyvalence excessive des travailleurs, durée excessive et mauvaise répartition du travail) et cette autre forme d'asservissement que représente le salariat. Plus généralement, il s'agissait de trouver une voie moyenne, une voie « humaine » entre les excès de la concurrence économique capitaliste, avec son règne de la loi du plus fort, c'est-à-dire du plus riche, et les excès bureaucratiques

Dans l'Ain, 40 % de la surface agricole cédée via l'IVD

L'Indemnité viagère de départ (IVD) est une mesure emblématique de la politique des structures agricoles définie par la loi complémentaire d'orientation agricole de 1962. Elle consiste en un versement accordé aux agriculteurs qui cessent leur activité et cèdent leurs surfaces aux exploitants voisins ou à des jeunes qui s'établissent comme chef

paralysant des pays socialistes ». Les premiers GAEC sont créés en France en 1965 et un modèle de statut-type est promulgué en mars 1966. Dans l'Ain, le premier GAEC est créé en juin 1966 à Certines par Gilles Berthillot, Maurice Billard, André Dongy. Il prendra le nom du GAEC de Laléchère.

Le second GAEC est celui de la Plaine à Balan. Il est composé de cinq agriculteurs : les frères Bouvier, Henri et Georges, Adrien Merlin, Jean Monnet et Michel Masson. Dans la foulée sont créés les GAEC de l'Orme à Saint-Martin-du-Mont, celui du Giroux à Rigneux-le-Franc... Ce modèle d'exploitation en commun connaîtra un vif succès particulièrement dans l'élevage. Les « laitiers » y virent une alternative salubre pour partager les corvées de la traite.

d'exploitation. Une indemnité versée à 60 ans, alors que l'âge de la retraite est à 65 ans, est même proposée dès les années 1970.

Cette mesure est financée par un fonds spécial du ministère de l'Agriculture créé par la loi de 1962 intitulé FASASA : Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles. L'IVD

a été mise en application de 1964 à 1990, soit durant 24 ans. 8 500 exploitants agricoles du département sur les 19 000 qu'il dénombrait en ont bénéficié. 117 000 ha ont été transférés dans le cadre de cette mesure, soit 40 % de la surface agricole du département. Durant cette période, la surface moyenne des exploitations agricoles passait de 15 ha à 27 ha et leur nombre de 19 000 à 11 000.

L'indemnité viagère de départ (IVD) a permis aux agriculteurs âgés d'améliorer sensiblement leur maigre retraite et facilité l'installation de la jeune génération. ►



Pré-retraites agricoles : priorité aux jeunes

Le dispositif de préretraites agricoles attribuées aux exploitants de plus de 55 ans qui souhaitent cesser leur activité est mis en place en 1992 dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune européenne, instituant le gel des terres et la mise en place de jachères non productives. Ce dispositif institué pour trois ans (1992, 1993, 1994) est ensuite reconduit en 1995-1996-1997, avec une orientation en faveur des jeunes agriculteurs. Le résultat des trois premières années est un succès avec 478 demandes agréées représentant 14 600 ha transférés. Ajouté aux 1 300 transmissions

d'exploitations enregistrées durant ces trois années pour cause de retraite, contre seulement 240 installations, le ratio départ/installation de ces trois années est d'une installation pour 7,5 départs.

Le deuxième dispositif de préretraite atténuera cette situation en ramenant ce ratio à une installation pour 3,3 départs en 1995 et un sur deux en 2000. L'objectif professionnel des années suivantes sera d'aboutir à une installation pour un départ, mais sans vraiment y parvenir : le ratio de un sur deux s'est poursuivi durant les cinq années suivantes (2000-2005).

Les OGAF: des mesures adaptées à petite échelle

Les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) constituaient le « couteau suisse » des actions sur les structures agricoles. Il s'agissait de travailler sur un petit secteur homogène d'une dizaine de communes. Après une analyse du territoire et la constitution d'un groupe de responsables professionnels déterminés, on définissait un programme d'actions adapté au territoire pour élaborer des actions adaptées et obtenir le budget permettant de les mettre en œuvre. Des « coloriations parcellaires communales » accompagnaient ces actions comme outils d'animation et de sensibilisation aux améliorations

parcellaires envisageables. Une dizaine d'OGAF ont été mises en place dans le département. La première sur le secteur de Saint-Trivier-de-Courtes a abouti à la réalisation de plusieurs remboursements communaux. La plus importante couvrait le Haut-Bugey avec un accent particulier porté à la construction ou l'aménagement de nouveaux bâtiments d'élevage. En deux hivers, plus de quarante sièges d'exploitations agricoles ont été construits ou modernisés dans cette région, sous l'impulsion du regretté André Pivard, président du Comité régional de développement agricole du Haut-Bugey.

Pierre Cormorèche pose les bases de l'ADASEA de l'Ain

Dès 1964 pour appliquer les dispositions des lois d'orientation et commencer l'application d'une politique de structures, est créé à l'initiative de Pierre Cormorèche le syndicat de migrations et d'établissement rural avec une compétence pour les départements de l'Ain, de la Saône-et-Loire et de la Haute-Savoie. Il était animé par Louis Thomasson. Novatrice, cette structure professionnelle financée par l'État permettait de mettre à disposition du personnel compétent pour accompagner les agriculteurs sur les sujets relatifs aux migrations rurales, aux mutations et conversions d'exploitations, aux mutations professionnelles et à l'indemnité viagère de départ. Cette structure sera départementalisée pour devenir dès 1969 l'ADASEA (Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles). Elle conservera les mêmes principes de financement. C'était là la première action commune partagée entre la profession et l'administration.

L'agriculture de l'Ain et la construction des « grands ouvrages »

En 1971, le Centre européen de recherche nucléaire (CERN) basé à Genève avait décidé d'implanter à cheval sur la frontière franco-suisse un anneau souterrain, accélérateur de particules, pour ses recherches sur l'atome. La FDSEA, notamment son service juridique, avait été chargé de recueillir auprès des propriétaires fonciers les compromis de vente et les conventions d'indemnités pour les agriculteurs. Cette opération concernait 480 ha sur Prévessin et Saint-Genis-Pouilly.

L'ère des grands travaux était annoncée : TGV, autoroutes, grands travaux, barrages, déviations, zones industrielles. La volonté syndicale et de la chambre d'agriculture qui avait quasiment les mêmes élus a été de s'impliquer dans la réalisation de ces grands ouvrages pour assurer la meilleure défense possible des agriculteurs, assurer une économie des terres agricoles et profiter des financements compensatoires.

S'annonçait pour le syndicalisme agricole une opération de grande envergure avec des retombées qui pouvaient s'avérer graves si un maximum de précautions n'était pas prises. À titre d'exemple, pour un km d'autoroute il était souvent nécessaire de recueillir plus d'une centaine de signatures de personnes concernées (propriétaires, usufruitiers, fermiers).

Aussi, à partir des syndicats locaux concernés par un ouvrage linéaire ou un tronçon, était constitué un comité de coordination et de défense avec un président élu parmi les agriculteurs. Ce comité de défense était élargi aux maires pour aborder l'implantation de l'emprise, le rétablissement des réseaux et la compensation pour la commune au titre des pertes de la taxe foncière. Il devenait ainsi un comité de coordination. Sa fonction de défense concernait la négociation des emprises (propriété et fermage) et la réparation des préjudices collectifs par des travaux hydrauliques et de remembrement. Ainsi furent négociés 70 km de TGV, de Mâcon à Bourgoin-Jallieu environ 250 km d'autoroute (A40, A42 et A46), trois grands barrages sur le Rhône à Angletfort, Brégnier-Cordon et Sault-Brénaz.

En près de 25 ans ont été constitués 14 comités de coordination et de défense. Les réunions internes s'avéraient parfois houleuses, bien que les enveloppes indemnitaires à destination des agriculteurs ne pesaient qu'une infime partie de budget engagé sur ces grands chantiers. La profession a pu, en accord avec la DDA (Direction départementale de l'agriculture), engager des opérations de remembrement et de travaux connexes aux frais des maîtres d'ouvrage sur presque toutes les communes traversées, sauf deux : Montagnat et Chazey-sur-Ain.

L'après IVD dans l'Ain

Avec la disparition de l'IVD en 1990, les cessations d'activité agricole n'ont pas cessé. Poursuivant sa mission d'accompagnement des transmissions d'exploitations, l'ADASEA de l'Ain – ce qui n'a pas été le cas dans beaucoup de départements français – a mis en place en liaison avec la Mutualité sociale agricole (MSA) et la Direction départementale de l'agriculture (DDA) un suivi des transmissions d'exploitations, basé sur la réglementation du « contrôle

des structures agricoles », en lien avec le réseau syndical local de la FDSEA et du CDJA. Plus de 6000 transmissions ont été accompagnées dans le département entre 1990 et 2005. Le transfert des droits à produire liés au foncier était géré parallèlement : références laitières, primes vaches allaitantes...

Cette action bien que non institutionnelle s'est révélée importante pour l'évolution des exploitations de l'Ain au niveau structurel et économique.

Les mutations professionnelles agricoles

L'évolution fulgurante de la mécanisation agricole des années 1960-1970 conjuguée au développement de l'industrie et de ses besoins de main-d'œuvre, a conduit de nombreux agriculteurs à se reconverter. L'aide aux mutations professionnelles consistait à accompagner les nombreux fils ou filles de paysans de l'époque à quitter la terre pour retrouver un travail salarié dans l'industrie, le bâtiment, les services... Ces transferts assortis d'une formation prise en charge était

complétée par un petit pécule pour faciliter l'installation dans la nouvelle activité professionnelle choisie. L'arrivée de l'usine Berliet à Bourg-en-Bresse et la mise en place d'un service de ramassage des salariés dans les communes de Bresse ont eu un impact considérable. Louis Thomasson, directeur de l'ADASEA à cette époque, proposait des embauches en CDI chez Berliet à Bourg avec une formation professionnelle à la clé.

Du « remembrement rural » aux « aménagements fonciers »

L'évolution de la mécanisation et des techniques agricoles a, très tôt, dès le début du XX^e siècle, montré la nécessité d'adapter le parcellaire des exploitations agricoles. Dès 1945, des opérations de remembrement communales sont mises en œuvre dans le Nord de la France. La loi du 20 décembre 1954 fixe les règles de la procédure : constitution de commissions communales d'aménagement foncier, détermination d'une valeur des parcelles en nombre de points, etc. La loi complémentaire d'orientation agricole de 1962 complète le dispositif en développant la mise en œuvre des travaux connexes au remembrement (réseau de desserte des parcelles, écoulement des eaux) et en introduisant en son article 10 la prise en compte des grands aménagements : (routiers, hydrauliques, voies ferrées...).

La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs

Les départs massifs d'agriculteurs des années 1960-1970 ont vidé certaines zones difficiles, notamment de montagne, de leurs forces vives. Dès le début des années 1980 est apparue la nécessité d'aider l'installation d'agriculteurs ayant une formation solide. La « capacité professionnelle » est acquise

En 1967, la dimension d'aménagement communal est encore accentuée, en permettant aux communes de prélever 2 % de la surface remembrée pour leurs aménagements collectifs : zones artisanales, terrains de sport, salles communales... En 2005, la procédure abandonne le terme de remembrement pour « aménagements fonciers agricoles et forestiers », ouvrant sur différentes méthodes d'intervention : échanges multilatéraux, réorganisation foncière, ECIF (Échanges et cessions d'immeubles forestiers)...

Ces différents modes d'aménagement étant choisis après réalisation d'une pré-étude d'aménagement communal. À signaler qu'en 1983, dans le cadre des lois de décentralisation de l'état, la procédure d'aménagement foncier a été confiée aux Départements.

par la possession d'un brevet professionnel agricole ou transitoirement par la réalisation d'un stage de formation dit de « 200 heures » pour ceux qui n'étaient pas titulaires du diplôme. Une étude prévisionnelle d'installation (EPI), véritable budget prévisionnel pluriannuel, traçait les productions, le financement

VI-3

Dans les années 1970, les remembrements ont favorisé la réorganisation parcellaire non sans provoquer comme ici en 1972 en Bretagne de farouches oppositions. Dans l'Ain, les remembrements de Saint-Étienne-du-Bois et de Confrançon ont généré dans les années 1970 d'importantes manifestations. ►



et la rentabilité des trois ou quatre premières années du projet, ce qui était plus facile qu'aujourd'hui, grâce à une certaine stabilité des prix des produits agricoles. Des financements à taux bonifiés par les pouvoirs publics et une dotation financière, la DJA (Dotation jeune agriculteur), était accordée suite à l'agrément du projet par une commission départementale paritaire Administration/Profession et l'accord de la banque

pour le financement. Cette action, après de nombreux aménagements au fil des ans, existe encore de nos jours selon les mêmes principes d'accompagnement. Le nombre de candidats est moins important, mais le ratio du nombre de départs d'agriculteurs sur celui des installations est meilleur que dans les années 1980-1990 (une installation sur 1,35 départ en 2006 contre une installation sur cinq départs en 1990).

L'action des commissions cantonales des structures

Impossible de résumer « l'action structure » de la deuxième moitié du XX^e siècle sans évoquer le fonctionnement des commissions cantonales des structures. Émanation des syndicats agricoles communaux, ces commissions professionnelles constituées de délégués aux structures participent à l'animation des actions de terrain : réunions d'information, contacts individuels directs avec le technicien de la SAFER ou de l'ADASEA en charge du secteur, médiation dans les litiges locaux... Elles n'ont pas de pouvoir de décision pour l'octroi des avantages liés aux transferts fonciers (IVD par exemple) ou l'affectation des

terres acquises par la SAFER. Elles émettent des avis qui sont portés à la connaissance des instances de décisions départementales. Ce fonctionnement découle de la conception des grandes lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 réalisées conjointement pour la profession agricole nationale et les pouvoirs publics, et organisées pour une mise en œuvre concertée, voire cogérée. Cette méthode basée sur la responsabilité et l'intégrité des intervenants a été d'une grande efficacité pour la réalisation d'actions de terrain souvent difficiles et délicates, nécessitant compréhension, ouverture d'esprit et diplomatie.

Le remembrement dans l'Ain

En 1992, 183 communes du département ont réalisé des remembrements représentant 85 640 ha. En 2000, elles étaient 219, soit plus de 50 % des communes pour 105 500 ha, soit 40 % de la SAU départementale.

La réalisation de grands ouvrages (autoroutes, ligne du TGV, grands aménagements urbains) a déclenché des réorganisations foncières ces trente dernières années. La procédure de remembrement constitue un « modèle de technicité ». Elle a essuyé de nombreuses critiques de propriétaires se sentant spoliés par l'abandon de parcelles à valeur affective. Les travaux connexes ont pu aussi faire l'objet de critiques quant à leur ampleur (arrachage de haies, comblement de mares...).

Avec recul, ces opérations ont majoritairement amélioré la gestion des exploitations. Elles ont permis de préserver l'agriculture, notamment dans des communes de montagne au parcellaire très morcelé.

La politique agricole commune dans l'Ain

La politique agricole commune (PAC) trouve ses origines dans le Traité de Rome. Ce traité signé le 25 mars 1957 entre l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas fait suite à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) créée six ans auparavant. L'article 38 du traité de Rome étend aux produits agricoles le marché commun européen et l'établissement d'une politique agricole commune aux six États constitutifs de l'UE. C'est ce jour-là que la PAC est née.

Cette politique a notamment pour but d'accroître la productivité grâce au développement du progrès technique, d'assurer un niveau équitable à la population agricole en relevant son revenu, de stabiliser les marchés, de garantir la sécurité des approvisionnements et d'assurer des prix raisonnables pour les consommateurs. Les missions de la PAC peuvent donc être résumées par les deux

piliers que sont le soutien des marchés et le développement rural piloté par les régions. Créée en 1957, c'est seulement le 14 janvier 1962, après 23 jours de discussions, que le Conseil des ministres des « Six » se met d'accord sur une politique agricole commune. Elle est conforme aux principes évoqués précédemment et prévoit une augmentation des prix des produits agricoles.

Comment la PAC a-t-elle été accueillie dans l'Ain ?

Comment dans l'Ain, en 1962, cette politique européenne novatrice a-t-elle été accueillie par les organisations agricoles départementales ? Divers documents, en particulier *L'Ain Agricole*, indiquent que cette décision recueille un avis favorable

unanime des responsables départementaux. Ils estiment cependant que les Six doivent jouer le jeu en respectant les textes et que, de son côté, l'agriculture doit s'organiser pour s'adapter à cette nouvelle donne.

Le premier juillet, Bruxelles adopte le règlement céréalier

La PAC devait prendre en compte la très grande disparité entre les six pays signataires. Les agricultures sont bien différentes, tant sur le nombre de

producteurs, les surfaces moyennes et les prix, d'achat comme de vente, en vigueur. Pendant la période transitoire, Bruxelles met en place un régime

communautaire pour la viande bovine avec, pour chaque État, un prix d'orientation, l'objectif étant d'atteindre à la fin un prix unique pour les six pays membres. En 1962, l'entrée en vigueur de la PAC ne suscite pas dans l'Ain un enthousiasme débordant, ni même un flot d'informations, y compris dans le journal départemental *L'Ain Agricole*. Depuis deux ans, les organisations agricoles et notamment la FDSEA sont surtout préoccupées par l'application du contenu de la loi d'orientation agricole de 1960 et de sa loi complémentaire de 1962. Cumuls, SAFER et son droit

de préemption, sont à l'ordre du jour des syndicats communaux auxquels adhèrent les 20 000 agriculteurs que compte alors l'Ain. Le syndicalisme laisse les réflexions sur la PAC aux organisations économiques et en particulier à la FDCL pour le secteur laitier. Il était pourtant question d'accroître la productivité en développant le progrès technique, d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole par un relèvement du revenu des agriculteurs. Autant de questions qui les concernaient directement mais dont la réalisation paraissait lointaine et théorique.

Concilier des agricultures très différentes

Six pays seulement constituaient cette nouvelle entité politico-territoriale : France, Grande-Bretagne, Belgique, Italie, Allemagne et Luxembourg. Nous devrions, peut-être, regretter l'acharnement politique à étendre cette Europe

des Six, au lieu de la consolider afin d'en faire une solide Europe politique et économique, plutôt qu'un espace disparate d'une Europe des 27, divisé et peu gouvernable. Déjà en 1962, à l'image de notre département, les agricultures des

1962	Nombre d'exploitations	SAU moyenne	Vaches (milliers)	Litres produits en moyenne par vache et par an
Allemagne	1 476 545	9,77	5 699	3 010
France	2 260 000	15,14	9 931	2 090
Italie	3 061 422	6,15	4 530	1 750
Pays-Bas	230 312	9,65	1 553	3 940
Belgique	251 960	6,83	1 053	3 760
Luxembourg	10 322	12,72		

Six étaient très hétérogènes (voir tableau). De ce fait, les objectifs ambitieux de la PAC apparaissaient comme un pari. Organisation commune des marchés, soutien des prix et prix minima, aide

Que s'est-il passé dans l'Ain ?

Un grand bouleversement intervient dans nos campagnes à partir des années 1960. Les effets de la PAC, mais pas seulement ! Surtout sensibles dans les zones de petites structures (Bresse et Bugey notamment), plusieurs autres forces interviennent, avec l'exode rural, l'industrialisation, la mécanisation, les fortes améliorations de la productivité sur les sols et chez les animaux, le tra-

Pour les éleveurs laitiers

12 000 producteurs livrent du lait dans les années 1960. En 1984, ils ne sont plus que 6 000. Mais on livre toujours autant de lait. Le plan « Ain 4 000 » commencé par les organisations d'élevage de Ceyzériat est rapidement dépassé par les progrès techniques du troupeau laitier qui va, en quelques années, doubler la production par vache. En plus des quotas qui rabotent, par un jeu de pénalités financières, tous les producteurs en dépassement de leur droit à produire, on institue un dispositif d'aides à la cessation laitière. Destinée aux producteurs

pour la protection des exploitations défavorisées, actions dans les domaines de la formation de la vulgarisation et de la recherche, doivent permettre à cette Europe d'atteindre ces objectifs.

vail des femmes hors des exploitations... Dans les fermes, c'est la fin du principe « Plus je produis, plus je gagne ! » né du dispositif des prix garantis. L'Europe des privations de l'après-guerre est vite débordée par des productions qui croissent rapidement. Le dispositif ronge financièrement l'Europe agricole et met dans l'impasse les générateurs d'excédents impossibles à écouler.

en fin de carrière, c'est une forme de préretraite partielle qui leur est proposée. Durant la période 1984-1991, 3 000 d'entre eux y souscriront, moyennant la suppression de leurs quotas, entraînant la disparition conséquente de cheptels dans les communes très laitières. Il reste maintenant en activité moins de 1 500 producteurs de lait dans l'Ain, où quelque 300 exploitations sociétaires (GAEC, EARL et autres) produisent la moitié des volumes autorisés par les contrats d'achat des laiteries, venus remplacer les quotas officiels disparus en 2015.

Les grandes dates de la PAC

- 1962** - Création du Comité permanent des structures agricoles, dont la mission est de coordonner les politiques agricoles des États membres.
Publication du premier décret fixant les prix agricoles : le 26/3, prix de campagne bovins 4,76 nouveaux francs le kg et porcins 3,65 nouveaux francs le kg. Pour la profession, le prix du bœuf est logique, mais elle est très déçue pour le porc.
Le Conseil des ministres fixe le prix de campagne du lait pour la période du 1/4/62 au 31/3/63 à 0,347 nouveau franc le litre (prix d'été 0,325, prix d'hiver 0,38).
En juin, ce sont les prix indicatifs du blé à 50 nouveaux francs NF le quintal et de l'orge 40.
- 1963** - Crise avec la Grande-Bretagne qui souhaite entrer dans la CEE.
- 1964** - Création du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) pour le financement des projets individuels d'amélioration des structures.
- 1970** - Fin de la période transitoire. Au premier janvier, l'Europe est un marché unique de 170 à 200 millions d'habitants, avec une liberté de circulation et un régime uniforme des prix agricoles. Un règlement commun d'organisation des marchés est conçu pour les principales productions : définition de critères pour fixer les prix minimums. Règlement et financement d'un fonds unique d'orientation et de garantie (FEOGA Garanties). Conseil des ministres des Six.
- 1972** - Application du plan Mansholt, mesures en faveur de la modernisation des exploitations, de l'installation des jeunes et des cessations d'activité.
- 1975** - Indemnité compensatrice des handicaps naturels pour les régions de montagne et les zones défavorisées (ICHN).
- 1984** - Instauration de quotas laitiers et d'une politique de réduction des prix de soutien pour faire face à la surproduction.
- 1992** - Réforme Mac Sharry programmant la chute du soutien des prix agricoles à la production, compensée par des aides directes.
- 1999** - Agenda 2000 et naissance du second pilier de la PAC, en cohérence avec la politique des marchés agricoles.
- 2003** - Réforme avec découplage des aides directes de la production et attribution de moyens supplémentaires au développement rural.
- 2008** - Bilan de santé.
- 2013** - Réforme de la PAC introduisant le verdissement des aides directes.
- 2015** - Entrée en vigueur de la réforme de la PAC et sortie des quotas laitiers.

Pour les céréaliers

En 1991-1992, c'est la fin des prix garantis pour les céréales, les oléagineux, les viandes bovine et ovine, les fruits et légumes, les vins de table, etc. Face aux chutes des cours et autres perturbations des marchés, on met en place des « organisations de marchés », plus ou moins difficilement selon les secteurs. On institue le « gel des terres » et la

« limitation des chargements ». L'Ain est concerné avec 100 000 ha de céréales et 15 000 ha d'oléagineux. Le gel des terres, obligatoire et indemnisé, met hors cultures productives des surfaces importantes, de l'ordre de 10 000 ha. Les parcellesensemencées se sont restructurées au fil du temps et de l'évolution de la mécanisation.

Pour les exploitations diversifiées

On compte dans l'Ain 1 300 ha de cultures légumières, plus de 400 ha de pommes de terre et 680 ha de vignes AOC et autres. 560 exploitations ont développé des activités de diversification, avec la vente de leurs produits en circuits courts. Moins impactées que les grandes productions par la réforme de la PAC, ces exploitations subissent malgré tout les modifications des marchés. Pour faire face à la dégradation des revenus agri-

coles, conséquence du rapprochement des cours avec les marchés mondiaux, l'Europe ouvre sa caisse, en mettant en œuvre un dispositif financier de « paiements compensatoires directs », actant la disparition progressive du FEOGA Garantie. Pour la survie de leurs exploitations, tous les agriculteurs s'inscrivent dans ces dispositifs financiers complexes, gérés par les services de l'État et leurs agences (Offices, CNASEA, etc.).

Vers une PAC toujours plus « verte »

Les années 2000 consacrent le « découplage » de ces aides directes liées aux surfaces et à la production, avec la création d'un second pilier d'aides au « développement rural ». S'en suivra en 2008 un bilan de santé de l'Europe agricole, suivi en 2013 du « verdis-

sement » des aides directes pour les conditionner au respect de certaines règles environnementales. Entre-temps, l'Europe est passée de 6 à 28 États puis, dernièrement, à 27 au terme d'un Brexit. Voilà l'UE devenue un immense paquebot difficile à manœuvrer, dans



Dans les années 2000, la PAC a intégré des critères environnementaux. Ici une bande enherbée en bordure de champ.

une construction où les États restent chez eux souverains. Ils traînent les pieds, face à une superstructure européenne qui souhaiterait disposer de plus de prérogatives bien que les traités internationaux, laborieusement conçus, clament la prévalence du droit européen qui l'emporte sur le droit des États en matière de politique agricole commune. Le budget européen est depuis longtemps géré dans le cadre de plans de cinq ans, voire de six ou sept ans, mis au point après d'interminables tractations. On est entré dans un nouveau plan pluriannuel 2022/2027. Une part importante de ce

budget (environ 40 %) reste consacrée aux agricultures et aux espaces ruraux, en lien avec le « verdissement » de la politique européenne. L'Europe agricole, c'est la réforme permanente, de plus en plus complexe et, bien sûr, son verdissement génère moult complications. L'agriculture reste un secteur majeur de l'économie locale et nationale. Elle reste un atout pour l'économie de l'Ain, en utilisant 40 % de son territoire et en donnant vie à de larges parties de son espace rural. Mis à part quelques extrêmes, nul ne peut imaginer un espace rural abandonné par le monde agricole.